



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 32 – Loi modifiant la Loi
concernant des mesures de compensation pour la réalisation
de projets affectant un milieu humide ou hydrique afin d'en
prolonger l'application
(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 30 mars 2015

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 963-20150331

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU LUNDI 30 MARS 2015.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

ANNEXES

- I. Amendement adopté
- II. Amendements rejetés
- III. Liste des documents déposés

Séance du lundi 30 mars 2015

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 32 – Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique afin d'en prolonger l'application (Ordre de l'Assemblée le 26 mars 2015)

Membres présents :

- M. Reid (Orford), président
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), vice-président

- M. Bolduc (Mégantic)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Gaudreault (Jonquière), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement
- M. Heurtel (Viau), ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- M. Jolin-Barrette (Borduas), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement, de développement durable, de faune et de parcs
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Ouimet (Fabre)
- M. Roy (Bonaventure)
- M. Simard (Dubuc)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Surprenant (Groulx)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 24, M. Reid (Orford) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

M. le président dépose les documents cotés CTE-015 et CTE-016 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Heurtel (Viau), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Jolin-Barrette (Borduas) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

À 15 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu d'étudier l'article 1 alinéa par alinéa.

M. Gaudreault (Jonquière) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 15 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Jolin-Barrette (Borduas) de présenter un amendement et de l'étudier simultanément avec l'amendement coté Am a.

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Après débat, l'amendement coté Am a est rejeté.

Après débat, l'amendement coté Am b est rejeté.

Le débat se poursuit.

M. Heurtel (Viau) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

À 16 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Le débat se poursuit.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Reid (Orford) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

Avec la permission de M. le président, M. Heurtel (Viau) dépose le document coté CTE-017 (annexe III).

REMARQUES FINALES

M. Jolin-Barrette (Borduas), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouimet (Fabre), M. Reid (Orford) et M. Heurtel (Viau) font des remarques finales.

À 17 h 26, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Pierre Reid

LC/ag

Québec, le 30 mars 2015

ANNEXE I

Amendement adopté

Am 1
Article 1

Étude détaillée du projet de loi n° 32,
Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la
réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique
afin d'en prolonger l'application

AMENDEMENT

ARTICLE 1

~~Article du projet de loi est modifié par~~

Amendement PL 32

L'article 1 du projet de
loi est modifié, dans
le premier alinéa,
par le remplacement
de « 2018 » par
« 2017 ».

revisé
JA

proposé par le député de
Ushaw.

ANNEXE II

Amendements rejetés

Amb
art.1

Amendement

Article 1

Modifier le premier alinéa de l'article 1 du projet de loi en insérant après « modifié » les mots « afin que la loi soit déposée à l'intérieur de la prochaine année » et modifier les mots « 24 avril 2018 » par « 24 avril 2016 ».

~~Le premier alinéa de l'article 1 tel qu'amendé :~~

- ~~1. L'article 5 de la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (chapitre M-11.4) est modifié, afin que la loi soit déposée à l'intérieur de la prochaine année, par le remplacement de « 24 avril 2015 » par « 24 avril 2016 ».~~

Rejeté

PROJET DE LOI N° 32

LOI MODIFIANT LA LOI CONCERNANT DES MESURES DE COMPENSATION
POUR LA RÉALISATION DE PROJETS AFFECTANT UN MILIEU HUMIDE OU
HYDRIQUE AFIN D'EN PROLONGER L'APPLICATION

Amd
art 1

AMENDEMENT

Article 1

Remplacer au premier alinéa de l'article 1 du projet de loi le mot « 2018 » par « 2016 ».

Article 1 tel qu'amendé :

1. L'article 5 de la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (chapitre M-11.4) est modifié par le remplacement de « 24 avril 2015 » par « 24 avril 2016 ».

Le premier alinéa a effet depuis le 24 avril 2015.

Rejeté
AR

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Canards Illimités Canada. *Présentation de Canards Illimités Canada - Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n°32*. 24 mars 2015. Non paginé. Déposé le 30 mars 2015. CTE-015
- Centre de la science de la Biodiversité du Québec. *Avis scientifique sur le projet de loi 32 sur le report de l'adoption d'un encadrement législatif et réglementaire milieux humides*. Non datée. 5 f. Déposé le 30 mars 2015. CTE-016
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement*. Non datée. 6 f. Déposé le 30 mars 2015. CTE-017